

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 avril 2008
(convocation du 18 avril 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Avril Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. BOST Christine à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
Mme. COLLET Brigitte à M. DUPOUY Alain

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean Paul
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. MILLET Thierry à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Fusion absorption de la Société Costruzioni Cimolai Armando SpA par la société Cimolai SpA - Pont Bacalan Bastide - Marché n° 07225U - Avenant de transfert - Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Aux termes d'une Assemblée générale en date du 16 juillet 2007, les associés des sociétés Costruzioni Cimolai Armando SpA et Cimolai Energy SpA ont approuvé le projet de fusion par absorption au sein de la société Cimolai SpA ayant son siège à Pordenone, 38 via Ungaresca, inscrite au registre du Commerce de Pordenone sous le numéro 01507200937.

La fusion est devenue effective à la date du 06 novembre 2007.

La société Costruzioni Cimolai Armando SpA ayant son siège à Pordenone, 38 via Ungaresca, inscrite au registre du Commerce de Pordenone sous le numéro 00248690935, est co-contractante dans le groupement titulaire du marché n°07225 U dont l'objet est :

- *Conception et réalisation du pont mobile Bacalan Bastide à Bordeaux*

Cette société est plus particulièrement concernée par les lots techniques 1 – Travaux de génie civil, 2 -Travaux de charpente métallique et 4 –Etudes de projet et études d'exécution d'ouvrages d'art.

L'ensemble des droits et obligations de la société résultant de ce marché est repris dans son intégralité par la société Cimolai SpA.

Il convient donc de passer un avenant de transfert du marché en question au bénéfice de Cimolai SpA qui présente toutes les garanties sur le plan technique et financier pour la bonne exécution du marché, sur l'économie duquel l'opération de fusion par absorption n'a pas d'incidence.

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du C.G.C.T., le projet d'avenant est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir les consulter à la direction Centrale des achats et marchés (13^{ème} étage).

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir entériner

l'avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant de transfert considéré à Cimolai SpA cotraitant du marché 07225U
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 avril 2008,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 MAI 2008**

PUBLIÉ LE : 14 MAI 2008

M. VINCENT FELTESSE